

Commissariat à l'aménagement du Massif central

24-055

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-372 DU 13 DÉCEMBRE 2023

Fixant la composition du comité de massif du Massif central

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfète coordonnatrice du Massif central Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-197 du 29 août 2023 fixant la liste des organismes représentés au comité de massif du Massif central, le nombre de leurs représentants et dans certains cas les modalités particulières de leur désignation ;

Considérant les désignations et propositions des organismes ci-après ;

Sur proposition du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La liste des représentants au comité de massif du Massif central est modifiée partiellement comme suit, les autres membres restant inchangés.

COLLEGE 1 - ÉLUS LOCAUX:

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX:

Aveyron:

- M. Arnaud VIALA, titulaire
- M. Vincent ALAZARD, suppléant

Rhône:

- Mme Annick LAFAY, titulaire
- Mme Colette DARPHIN, suppléante

COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES:

ASSOCIATIONS DE COMMUNES:

Association nationale des élus de la montagne (ANEM):

Membres titulaires :

- Un siège non pourvu
- M. Patrick COUDENE

Association nationale des maires des communes thermales (ANMCT):

- M. Jean-François BÉRAUD, titulaire

COLLÈGE 3 - REPRÉSENTANTS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES :

CHAMBRES D'AGRICULTURE:

Membres suppléants :

- M. Pascal LEROUSSEAU
- M. Raymond VIAL

CHAMBRES DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT :

Membres suppléants :

- M. Sébastien THOMAS
- Mme Florence VIGNAL au lieu de Florence VIGNALS

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS:

Confédération générale du travail (CGT):

- Un siège non pourvu, titulaire
- Un siège non pourvu, suppléant

COLLÈGE 4 - REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES ET D'ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT À LA VIE COLLECTIVE DU MASSIF OU AGISSENT DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Parc national des Cévennes:

- M. Rémy CHEVENNEMENT, titulaire
- Un siège non pourvu, suppléant

Fédération française de randonnée pédestre (FFR) :

- M. Pierre LOURD, titulaire
- M. Michel FAURE, suppléant

Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires (ADEFPAT):

- Mme Claudie BONNET, titulaire
- Mme Bénédicte DUPRÉ, suppléante

Derrière le hublot :

- Mme Marine PETIT, titulaire
- M. Fred SANCÈRE, suppléant

ARTICLE 2:

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3:

Le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, secrétaire des instances de massif, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Fait à Lyon, le

20 MARS 2024

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète coordonnatrice du Massif central,

Fabienne BUCCIO